RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TRAIL DES LUCIOLES 2027

Le Trail Des Lucioles est une course nature disputée le samedi 30 Janvier 2027 en nocturne sur un terrain comportant un certain nombre de caractéristiques techniques. Les participants sont tenus de respecter le règlement suivant afin de permettre à cette course de conserver l'esprit Trail.

Article 1 – Organisateurs

Le Trail des LUCIOLES 2027 est organisé par l'association **Speed Aisne Man** (association de coureurs amateurs de Vailly sur Aisne et ses environs) en partenariat avec **BAJ(**Comité des fêtes d'Aizy Jouy)

Article 2 - Epreuves et parcours

Le Trail des LUCIOLES 2027 est une épreuve se déroulant dans la commune d' Aizy Jouy. Il est composé d'un parcours à grande majorité sur sentiers qui s'effectuent en une boucle

LE TRAIL DES LUCIOLES: *10km avec 250m de dénivelé positif*

Le parcours est balisé de façon à être visible de nuit Le balisage est effectué avec des bâtons lumineux et des flèches. **Le port d'une lampe frontale est obligatoire.**

L'organisateur du **Le Trail des LUCIOLES 2027** se réserve le droit de modifier le parcours en fonction d'événements imprévus tels que droits de passages non obtenus et conditions climatiques. Il se réserve également le droit d'annuler ou de stopper la course si les conditions garantissant la sécurité des participants ne sont pas remplies. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Article 3 - Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du présent règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit :

- Formellement respecter l'environnement (faune et flore), le balisage et les bénévoles,
- Emprunter les chemins balisés et ne rien jeter sur les sentiers,
-Porter assistance à tout coureur en situation difficile,
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

De plus sont interdits sur le parcours:

-Les VTT, véhicules motorisés, les chiens.

Le non-respect de ces consignes entraînera automatiquement la disqualification.

Article 4 - Conditions de participation

Le Trail des LUCIOLES 2027 ***est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non selon les années de naissance suivantes :***

Le Trail des LUCIOLES 2027 être né à partir de **2011**

L'inscription de toute personne mineure à la date de la course devra être accompagnée **d'une autorisation parentale**. L'organisateur se réserve le droit de demander un justificatif de date de naissance

CATEGORIES D'AGE 2026-2027

Valables du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1992 et avant
Seniors	SE	1993 à 2004
Espoirs U23	ES	2005 à 2007
Juniors U20	JU	2008 et 2009
Cadets U18	CA	2010 et 2011
Minimes U16	MI	2012 et 2013
Benjamins U14	BE	2014 et 2015
Poussins U12	PO	2016 et 2017
Éveil Athlétique U10	EA	2018 à 2020
Baby Athlé U7	BB	2021 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1992 - 1988
	M1	1987 - 1983
	M2	1982 - 1978
	M3	1977 - 1973
	M4	1972 - 1968
	M5	1967 - 1963
	M6	1962 - 1958
	M7	1957 - 1953
	M8	1952 - 1948
	M9	1947 - 1943
	M10	1942 et avant

Article 5 - Inscriptions

Le nombre de dossards est limité à 400 coureurs

-Inscriptions par internet :

Jusqu'au mardi 26 Janvier 2027 à 00h00 dans la limite des places disponibles

Inscriptions via le site **www.adeorun.com** Inscriptions dans la limite des dossards disponibles.

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

-Rétractations

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne pas lieu à remboursement en cas de non participation.

Article 6. Droits d'inscriptions

- **Droits d'inscriptions Internet : 10 euros**

Article 7 - Dossards

Les dossards seront remis à la Mairie d'Aizy Jouy le Samedi 30 janvier 2027 à partir de 17H00

Si manquant dans son dossier, le participant doit fournir le PPS en cours de validité pour obtenir son dossard :

Il ne sera fait aucune dérogation. Aucun dossard ne sera délivré et aucun remboursement ne sera consenti à tout participant ne présentant pas son PPS valide

En cas de retrait de dossard pour un autre coureur, une pièce d'identité du coureur absent sera demandée.

Toute rétrocession de dossard est interdite.

Article 8 - Départ et arrivée

Le départ a lieu sur la Place de la Mairie à Aizy Jouy

- Départ de **Le Trail des LUCIOLES 2027** 19H00

15 minutes avant le départ, les participants doivent se rendre dans le sas de départ pour le briefing.

L'arrivée a lieu sur la Place de la Mairie

Article 9 - Equipements

L'organisateur du Trail des LUCIOLES 2027 rappelle aux participants :

Qu'un Trail de 10 km avec 200m de dénivelé positif peut ***durer plus de 1h20*** *pour certains coureurs*

Qu'au mois de Février, les conditions météos peuvent être mauvaises Il est de la responsabilité du participant de s'équiper en fonction des conditions météos et de son expérience dans ce type d'épreuve. **Le port d'une lampe frontale est obligatoire**

Article 10 - Ravitaillement

Le parcours se fait en autonomie. ***Le coureur devra être autonome pendant toute la course***

Un Ravitaillement est à disposition à l'arrivée pour tous les participants

Article 11 - Environnement

Nous avons la chance d'être dans un superbe environnement que nous aimons et respectons. Merci de ne rien jeter pendant votre course…

Article 12 - Abandons

En cas d'abandon, le coureur doit impérativement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard.

Un n° de téléphone unique sera à joindre en cas de problèmes sur le parcours : 0606844828

Article 13 - Récompenses

-Un classement scratch Homme et Femme sera réalisé

Article 14 - Sécurité / Assistance médicale

Un plan de sécurité a été mis en place avec des bénévoles ayant des formations de secouristes sur l'ensemble du parcours. En cas de problèmes, les bénévoles ou les coureurs auront la possibilité de joindre directement le directeur de course qui prendra les mesures nécessaires. Les traversées de routes sensibles de par leur trafic routier sont sécurisées en amont et en aval par des signaleurs. Bien

que les signaleurs aient pour consigne de demander aux véhicules à moteur de s'arrêter pour laisser passer les coureurs, chaque participant doit admettre qu'il n'est pas prioritaire et doit s'attendre à céder le passage à tout véhicule ne s'arrêtant pas. Tout participant ne respectant pas cette consigne sera tenu pour responsable des conséquences de sa propre décision. Le parcours sera fermé par un serre file.

Article 15 - Assurance

L'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque concurrent d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle Accidents. **L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante**. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 16 - Droit à l'image

Par son engagement, le concurrent donne à l'organisateur, ainsi que ses ayant droits tels que partenaires et médias, un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède son droit à l'image dans le cadre de la promotion et de la communication de l'épreuve.